ENQUÊTE PUBLIQUE ICPE INDRE

2 novembre - 4 décembre 2010

Réf. :

- **T.A. de Limoges - Décision n° E010-026/36 IC du 13 sept.2010**
- **Préfecture de l'Indre - D.D.C.S.P.P. - Arrêté n° 2010274-0001 du 1er octobre 2010**

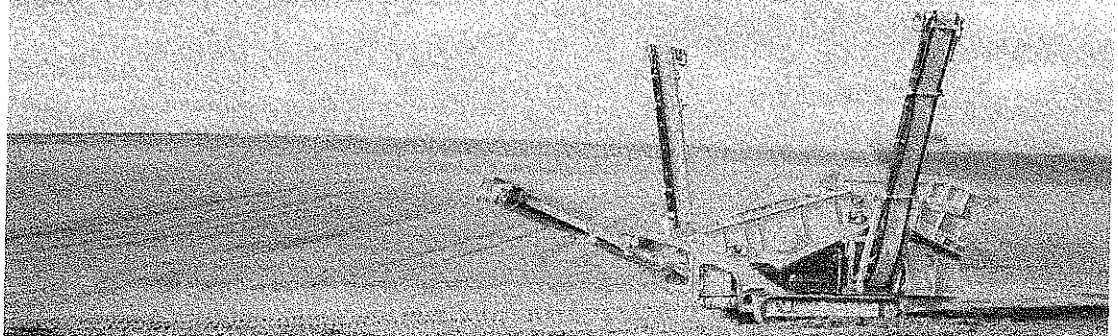

relative à la demande de **la S.A. LAVAUX** de

RENOUVELLER l'AUTORISATION et d'ÉTENDRE l'EXPLOITATION de la CARRIÈRE de CALCAIRE

« Le Bois du Prieuré »

VILLEDIEU-SUR-INDRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Décembre 2010

DDCSPP
2 9 DEC. 2010
CHATEAUROUX 36020

François HERMIER
Commissaire enquêteur
Expert Foncier Agricole et Immobilier agréé
Expert de Justice auprès de la Cour d'Appel de Bourges
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Officier du Mérite Agricole

6 allée des Lauriers 36300 LE POINCONNET
02 54 35 16 48 – 06 30 79 47 65 – hermier.francois@wanadoo.fr

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Ier. CHAPITRE – OBJET, SITUATION ET CADRE DE L'ENQUETE

A. Objet de l'Enquête

La présente enquête publique, concerne le projet **présenté le 21 juillet 2009, par Monsieur André LAVAUX, Directeur gérant de la SA. LAVAUX** dont le siège est à « Claise » commune de VENDOEUVRES 36500, **en vue de renouveler l'autorisation et d'étendre l'exploitation de la carrière de calcaire sise au lieu dit « Le Bois du Prieuré » commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE 36320.**

Cette demande relevant du code de l'environnement et de la réglementation des « installations classées pour la protection de l'environnement », ICPE, adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre et instruite par la Direction de Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, fera l'objet d'une décision préfectorale.

Par arrêté n° 2010274-0001 du 1er octobre 2010, Monsieur le Préfet de l'Indre a soumis cette demande à enquête publique du mardi 2 novembre au samedi 4 décembre 2010 ; le dossier ayant été mis à la disposition du public en Mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE siège de l'enquête et en Mairies de NIHERNE, NEULLAY-LES-BOIS, LA-CHAPELLE-ORTHEMALE, du département de l'Indre.

La présente enquête fait suite :

- A la révision simplifiée du PLU approuvée le 25 janvier 2006 par délibération municipale de la Commune de Villedieu-sur-Indre, après avis favorable du Commissaire enquêteur et sans observation en cours d'enquête, entraînant l'extension au lieu dit le Bois du Prieuré sous secteur Nbc (à vocation de carrière) à la parcelle antérieurement classée Nb (boisée).
- A la demande du 13 novembre 2006, complétée le 16 janvier 2007 du même pétitionnaire, sollicitant l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire sur la commune de Villedieu-Sur-Indre.
- A l'arrêté préfectoral n° 2007-04-0216 autorisant le défrichement de terrains boisés inclus dans le périmètre d'exploitation sollicité.
- Au renoncement partiel de la SA LVAUX à sa demande d'autorisation, en dates du 16 octobre et du 8 novembre 2007 suite à l'enquête publique, au rapport et à l'avis du commissaire enquêteur, entraînant une réduction des surfaces exploitées.
- A la nouvelle révision simplifiée approuvant le 12 mars 2008 avec avis favorable du Commissaire enquêteur, l'extension des terrains à vocation de carrière (NC) cette fois, à des terrains agricoles, appartenant à des tiers, support de l'actuel projet de renouvellement et d'extension de la carrière de calcaire.
- A l'arrêté préfectoral n° 2008-07-0202 du 24 juillet 2008, en cours, autorisant la SA LAVAUX à poursuivre et étendre cette exploitation de carrière de calcaire au lieu dit le Bois du Prieuré sur une emprise d'une superficie totale de 14 ha 44 a 84 ca pour une surface exploitable de 2 ha 29 a 22 ca, pour une durée de cinq ans, et à poursuivre l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux sur la commune de Villedieu-sur-Indre, exploitation arrivée pratiquement à son terme d'où ce projet de renouvellement et d'extension.

En effet, la réduction de l'exploitation, en raison de terrains boisés supportant une flore à préserver, la rapidité de l'exploitation de la surface limitée en 2008, sont à l'origine de cette nouvelle demande plus pérenne d'une durée de dix sept ans, portant sur une superficie plus conséquente de 38 ha 87 a 07 ca, dont les surfaces précédemment autorisées déjà déboisées classées Nbc, hors les surfaces abandonnées par l'exploitant, soit pour les nouvelles surfaces, des terres arables en culture dont l'intérêt écologique, selon le pétitionnaire, sont faibles, reclassées au titre du POS communal en zone Nc correspondant à des carrières.

B. Situation et description du site objet de la demande

Le site calcaire, objet de cette demande de renouvellement d'autorisation et d'extension de carrière, se situe dans le département de l'Indre, au sud de la Région Centre, à une dizaine de kilomètres de l'agglomération Castelrousine, sur la commune de Villedieu-Sur-Indre, à un peu plus de 4kms au sud de celle-ci, sur la RD 27, après le hameau de Mehun connu pour son ancienne nécropole romaine et ses matériels archéologiques découverts en sols sableux.

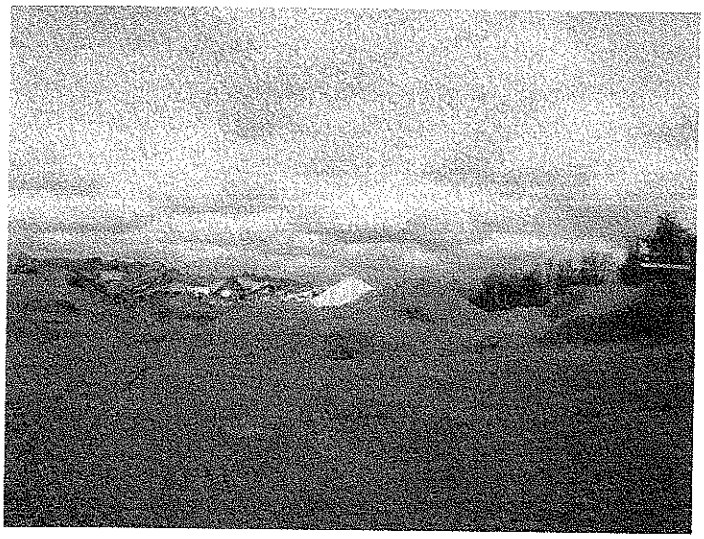

Il n'est pas inutile de souligner, en réponse à ma demande, que l'exploitant m'a indiqué qu'aucun vestige n'a été trouvé sur la carrière actuelle, très éloignée de la rivière Indre et de la zone d'habitat ancien.

La commune, code INSE n° 36241, se rattache à l'arrondissement de Châteauroux et au Canton de Buzançais, ville à 13kms au nord. Villedieu-sur-Indre citée péri-urbaine, se développe à 5 minutes de l'axe PARIS - LIMOGES (A20), à 10km du chef-lieu de département, CHÂTEAUROUX au situé au sud est, par la RD 943 sur l'axe Tours - Châteauroux. Villedieu-sur-Indre est membre de la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne. Elle compte environ 2 340 habitants pour de superficie de 57km2, soit une population de 41 habitants au km2 et bénéficie d'un afflux de population en raison de sa proximité de l'agglomération.

Elle s'étant à 130m d'altitude, sur une plateau argilo-calcaire en bord de Brenne, coupé par de longues vallées sablonneuses creusées depuis le Jurassique par les rivières l'Indre, la Trégonce, la Claise, d'où son intérêt pour les exploitants de carrières. A noter que la SALAVAUX a déjà exploité des carrières de sable et de calcaire dans le même secteur.

Coordonnées de la Mairie de VILLEDIEU SUR INDRE

Place Jean Jaurès 36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE 02.54.26.50.27 M. Jean-Paul THIBAULT Maire (décédé le 1er novembre 2010)

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8H45 à 12H00 et de 14H00 à 17H45, Mercredi et samedi de 8H30 à 12H00.

C. Cadre juridique de l'enquête, appliqué à la commune

Le Préfet de région qui dispose de 2 mois pour rendre son avis *au titre de l'autorité environnementale* sur le dossier d'évaluation environnementale (l'étude d'impact) a émis son avis le 26 août 2010. Pour établir celui-ci, il s'est appuyé sur les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui résulte, de la fusion de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), de la Direction Régionale de l'Equipement (DRE) et de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).

Enfin, les nouvelles dispositions du **Grenelle de l'environnement**, Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 trouvent à s'appliquer.

D. Nature et caractéristiques du projet

La majeure partie de l'exploitation de la carrière autorisée par arrêté préfectoral du 24 juillet 2008, arrive à son terme, sur les parcelles propriétés de la SA LAVAUX, n° 103a, 22a, 22b, 21a, 21b, « Le Bois du Prieuré » en occupation des sols : « accès et stockages, carrière actuelle et installations fixes », en dehors des surfaces boisées abandonnées par l'exploitant pour les raisons précitées.

Le véritable contenu du projet concerne la poursuite et l'extension de l'exploitation de la carrière sur, cette fois, des terres de culture propriétés de Mme PHILIPPON, également exploitante agricole en société, qui par convention de fortage met les parcelles n° 11, 12, 13, 14 section D1, commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE à disposition de la SA LAVAUX, l'ensemble pour une superficie de 38ha 87 a 07 ca, dont 29ha 14a, 17ca objets de la nouvelle demande et dont environ 20ha 10a réellement exploitables.

Le projet d'extraction du calcaire est prévu par tranche de trois ha, en fosse ouverte et hors nappe pour une production moyenne de 220 000 m3 par an, durant 17 ans, avec remise en état du site pour la production agricole. Les parcelles D1 21 et 22 seront également remises en état en fin d'exploitation.

Les rubriques ICPE n° 2510-1, 2515-2, 2517, 1432-2, 2616, ont été étudiées dans le dossier de la SA LAVAUX.

E. Composition du dossier soumis à l'enquête publique, Information du Public

Le dossier mis à la disposition du public comprend :

- L'arrêté préfectoral n° 2010274-0001 du 1er octobre 2010, portant ouverture de l'enquête publique, rappel de la désignation du commissaire enquêteur et de son suppléant et modalités de déroulement.
- Un volumineux dossier de présentation du projet comportant
  - la lettre de demande signée par le pétitionnaire,
  - le dossier administratif de 28 pages, rassemblant les pièces justificatives et informations obligatoires, dont les textes de référence, l'emplacement et la maîtrise foncière, la nature et le volume des activités les procédés de fabrication, les capacités techniques et financières de la SA LAVAUX, les garanties financières, l'avis sur la remise en état, les annexes administratives dont plans et arrêté en cours
  - L'étude d'impact sur l'environnement de plus de 100 pages avec annexes et plans, comportant l'analyse de l'état initial du site et de son environnement, l'analyse des effets prévisibles directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur

son milieu, les raisons du choix du projet, les mesures prises par le pétitionnaire pour réduire les impacts prévisibles, la remise en état de site, les effets du projet sur la santé publique, les méthodes et sources utilisées pour évaluer les effets du projet sur l'environnement

- o l'étude de dangers, dont la vulnérabilité de l'environnement, l'identification des dangers, un scénario d'accident possible, les mesures prises pour empêcher ou limiter les accidents et leurs conséquences.
- o la notice hygiène et sécurité, dont la présentation des personnels sur site, les admissions sur zone de travaux et installations, la sécurité, l'hygiène du personnel.
- o Les documents graphiques.
- Les résumés non techniques de la demande.
- Un extrait de parutions des l'avis d'enquête dans la Nouvelle République, journal d'annonces légales.
- Le registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public.

A noter que suite au Grenelle de l'environnement, le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 a mis en oeuvre, des modalités renforcées d'information du public concernant les installations classées tout au long de la procédure réglementaire. Ainsi,

- Le résumé non technique
- Et l'avis du 26 août 2010, de l'autorité environnementale, le Préfet de la Région Centre,

ont figuré et figurent sur le portail des services de la Préfecture de l'Indre, facilement accessible du public dans la rubrique Environnement - ICPE (Installations classées) - dossiers d'installations classées soumis à autorisations - SA LAVAUX Carrière calcaire.

II. CHAPITRE – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

A. Désignation du Commissaire Enquêteur et chronologie des initiatives préalables à l'enquête

Suite à la demande du 9 septembre 2010, de Monsieur de Préfet de l'Indre, au Tribunal Administratif de LIMOGES, tendant à la désignation d'un Commissaire enquêteur en vue de la présente enquête publique, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges, m'a désigné ainsi que M Sylvain BICAIL en qualité de suppléant, par décision du 13 septembre 2010.

J'ai, dans les jours suivants, contacté le service Environnement de la Direction de Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations pour organiser l'enquête publique. Après plusieurs échanges téléphoniques, les dates définitives d'enquête ont été fixées. Un double du dossier d'enquête m'a été adressé.

B. Contrôle de l'information du Public, publicité de l'enquête

J'ai pu contrôler que le public a été régulièrement informé par annonces légales, par affichage dans les communes concernées, ainsi que par le site Internet de la Préfecture.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté Préfectoral n°2010274-0001 du 1er octobre 2010, la publicité de l'enquête a été réalisée, par voie d'annonces légales

- Le jeudi 14 octobre 2010 en page 27 du quotidien « LA NOUVELLE REPUBLIQUE »,
- Le 14 octobre 2010, dans l'hebdomadaire, « L'ECHO du BERRY ». (source DDCSPP)

Conformément à l'article 4 du même arrêté, j'ai constaté de visu, l'affichage de cette enquête publique en Mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE avant ouverture de l'enquête et ai reçu, en fin d'enquête, les certificats d'affichage, des Mairies de NIHERNE, NEULLAY-LES-BOIS, LA-CHAPELLE-ORTHEMALE.

C. Déroulement de l'enquête publique

Conformément aux articles 1er et 3 de l'arrêté Préfectoral n°2010274-0001 du 1er octobre 2010, l'enquête publique a été ouverte en Mairie de VILLEDIEU-SUR-INDRE du mardi 2 novembre 2010 au samedi 4 décembre 2010 inclus, soit plus que les trente jours réglementaires requis.

Le dossier constitué par le demandeur a été mis à la disposition du public en Mairie de Villedieu-Sur-Indre siège de l'enquête les jours ouvrables aux horaires précisés précédemment.

Pendant cette période, le dossier, comme, le registre préalablement paraphé et coté par mes soins d'enquête, ont bien été mis à la disposition du public en Mairie. Toute personne a pu consulter le dossier en mairie aux heures d'ouverture, pendant toute la durée de l'enquête, même en l'absence du commissaire enquêteur. Toute personne a pu présenter des observations orales ou écrites. Le dossier a pu également être consulté dans les Mairies de NIHERNE, NEUILLAY-LES-BOIS et LA-CHAPELLE-ORTHEMALE, aux heures d'ouverture de celles-ci.

Je me suis tenu à la disposition du public en Mairie de Villedieu-sur-Indre dans les bureaux des services et des adjoints, au cours des cinq permanences préalablement prévues par l'art. 2 de l'arrêté :

- **Mardi 2 novembre 2010 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 9 novembre 2010 de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 19 novembre 2010 de 9h00 à 12h00**
- **Lundi 22 novembre 2010 de 14hàà à17h00**
- **Samedi 4 décembre 2010 de 9h00 à 12h00**

Le respect d'une permanence hebdomadaire, la recherche d'un répartition équilibrée des jours et des heures de permanences au long de ces semaines, constituent des éléments probants en eux-mêmes d'une volonté de bonne information du public et témoignent de la disponibilité du Commissaire enquêteur à recueillir les observations de tous publics, en toutes heures et jours.

Le mardi 2 novembre 2010, présent dès 8H45, je me suis entretenu avec le personnel de mairie. J'ai paraphé le registre, puis commencé la permanence à 9h. J'ai vérifié la présence des documents soumis à l'enquête publique, ainsi que leur contenu.

Au cours de cette permanence comme à chacune des suivantes, personne n'a souhaité émarger sur le registre et personne ne s'est présenté en dehors du demandeur M LAVAUX.

J'ai toutefois abordé l'objet de cette enquête et ses impacts avec des adjoints, ainsi qu'avec les services municipaux de Villedieu-sur-Indre. Ils n'ont pas formulé de remarque particulière.

F. Compléments d'informations reçus postérieurement à l'enquête publique

Suite à l'enquête et conformément à mes demandes, j'ai reçu :

- Le 4 décembre 2010, de son Président, l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de l'Indre au projet, sous réserve d'un accord du ou des propriétaires et exploitants agricoles et sous réserve du respect des conditions de réaménagement après exploitation en terres agricoles. Copie jointe.
- Le 8 décembre 2010, de Mme PHILIPPON propriétaires des parcelles D1 11, 12, 13, 14, confirmation écrite et signée de l'autorisation d'exploiter donnée à la SA LAVAUX. Copie jointe.
- Le 15 décembre 2010, de l'EARL de la Maison Carré 363320 VILLEDIEU-SUR-INDRE, l'autorisation d'extension de la carrière LAVAUX, sur les parcelles D 11, 12, 13, 14, signée des gérants, Mme Florence PHILIPON et M Benoît PHILIPPON. Copie jointe.
- Les services municipaux m'ont confirmé le 20 décembre le vote de la délibération donnant un avis favorable du Conseil municipal de la commune de Villedieu-sur-Indre au projet d'autorisation et d'extension de la carrière. L'avis n'étant pas encore revenu da Préfecture pour vérification de la légalité de l'acte, je n'ai pu le joindre à ce rapport.

G. Entretien avec le pétitionnaire, la SA LAVAUX, postérieurement à l'enquête

A la suite de la clôture de l'enquête publique, j'ai rencontré M LAVAUX, le 4 décembre à 12h, dans le respect de l'arrêté préfectoral, pour m'entretenir avec lui. Je lui ai confirmé l'absence de remarque. Toutefois afin de garantir des exigences complémentaires qui me paraissaient normales d'apporter à cette enquête pour formuler mon avis, je lui ai demandé de me fournir sous quinzaine, les autorisations du propriétaire des parcelles agricoles comprises dans cette extension, mais plus encore, les autorisations des gérants de la société d'exploitation agricole cultivant les parcelles n° 11, 12, 13, 14 section D1, commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE.

III. CHAPITRE – ANALYSE SYNTHETIQUE DES DIFFERENTES CONTRIBUTIONS

A ETUDE DU DOSSIER

L'étude réalisée par le cabinet CUIPA Environnement 2 rue de l'Aqueduc 86280 St-Benoît, pour le compte de la SA LAVAUX, accompagne de façon très détaillée la demande et le résumé non technique, en suivant scrupuleusement la grille de lecture d'une étude d'impact.

Renseignements pris, le cabinet CIUPA Environnement créé en 1991, se compose d'un personnel formé aux sciences de l'environnement. Il paraît apporter une collaboration reconnue aux entreprises et aux collectivités locales sur la protection de l'environnement. Il s'est spécialisé dans les ICPE des carrières.

Après la partie administrative répondant entre autres aux obligations de présentations, de garanties financières, de remise en état du site ayant reçu un avis favorable du Maire de la commune et de la propriétaire des terrains concernés par l'extension, l'analyse de l'état initial du site et de son environnement est faite avec une présentation des servitudes éventuelles, dont la canalisation du gazoduc éloignée de plus de 130m du périmètre extractible. Confirmé par les

services de la Mairie. Le site d'extension n'est pas boisé mais constitué uniquement de terres labourables. Aucun défrichement n'est envisagé. Les terrains du projet ne sont pas inclus dans une zone de protection des monuments historiques, ni dans aucune périmètre de protection de sites inscrits ou classés.

Le projet se réfère au schéma départemental des carrières et au SDAGE Loire -Bretagne. J'ai vérifié qu'aucun SAGE n'était en cours d'élaboration sur la rivière INDRE. La commune n'est pas classée dans les communes à risques de mouvement de terrains. Les parcelles sont en zone de sismicité 0. Le site est à 2kms de la rivière Indre, et de la Claise dans un secteur de « bonne à moyenne », qualité des eaux, n'est pas concerné par d'éventuelles inondations. Il est à 4kms de la RN 143 seule concernée par les transports de produits dangereux. Il est à 3kms du champ de tire. Aucune autre servitude ne concerne le site. Les contraintes environnementales, Natura 2000, P.N.R, Z.I.C.O, R.A.M.S.A.R sont éloignées. Seule une Z.N.I.E.F. de type II « zone humide de la Brenne » concerne le site, mais seulement de façon éloignée puisque les parcelles argilo-calcaires agricoles ne sont pas des zones humides. La seule habitation occupée à proximité, est à plus de 500 m. Elle abrite la propriétaire et la société d'exploitation agricole qui ont donné leur autorisation à l'extension et à l'exploitation de la carrière.

L'analyse des effets prévisibles directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur son milieu est à son tour précise, dont ses effets sur les eaux, le bruit, sur le milieu biologique, sur le paysages, points essentiels de l'étude sur lesquels je reviendrai dans mes conclusions compte tenu du projet en milieu agricole et en plaine. Bien évidement l'impact de la carrière et de son extension est positif pour l'économie, ce que la municipalité confirme. Les mesures de réduction des impacts prévisibles sont répertoriés : travaux à effectuer sur les bords de l'excavation, travaux en gradins, ave largeur de banquettes, absence de rejets d'eaux, mais surtout limitation de la profondeur d'exploitation, conformément aux prescriptions de la DIREN et de la DRIRE (août 2008) afin de protéger la nappe.

La remise en état est très précise. M LAVAUX est habitué à ces pratiques et celles-ci sont reconnues.

L'étude des dangers, accidents, pollutions accidentelles, etc, .., est détaillée qu'ils soient internes ou externes. Les clôtures, aménagements de carrefour, panneaux, etc, .., les scénarios sont répertoriés et les mesures prises pour empêcher ou limiter les risques, sont explicitées.

L'étude hygiène et sécurité, dont le front de taille est un modèle du genre.

En résumé le dossier est une étude cartographiée approfondie des impacts de l'installation classée, complétée par l'examen de la situation des terrains vis-à-vis des réseaux et des zonages. Une à une les contraintes ont été éliminées par les réponses objectives et claires du maître d'ouvrage.

B ETUDE DE L'AVIS DU 26 AOUT 2010, DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, LE PREFET DE LA REGION CENTRE,

L'avis sur l'étude d'impact porte sur :

1. une analyse du caractère complet de l'étude d'impact, de sa qualité et du caractère approprié des informations qu'il contient
2. une analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet, plan et programme, notamment la pertinence et la suffisance des mesures d'évitement, de réduction, voire de compensation des impacts.

En ce qui concerne, l'identification et la hiérarchisation des enjeux environnementaux, l'autorité environnementale précise qu'ils « *ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation et sont hiérarchisés* ». Elles précise les enjeux principaux susceptibles d'impacter l'environnement et arrive aux même identifications que les miennes : la flore la faune, la protection des eaux.

Sur la qualité des études et des mesures prises, l'autorité environnementale reprend les analyses du pétitionnaire, dit que l'analyse initiale est complète et les informations appropriées, le projet claire, sur la faune comme la flore : « *pas d'enjeux sur la flore, compte tenu de la présence unique d'espèces banales* ». Seules les eaux souterraines du Dogger, pourraient être impactées. Toutefois l'autorité environnementale ajoute que l'exploitation utilise peu d'eau et ne procède pas au lavage des engins ou des matériaux. Elle juge les mesures cohérentes.

En ce qui concerne la prise en compte de l'environnement, les *justifications ont pris en compte les objectifs de protection de l'environnement à tous niveaux.*

.....

C REPONSES DE LA MAIRIE, DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE

Les avis favorables du Conseil municipal de la commune de Villedieu-sur-Indre et de la Chambre d'Agriculture de l'Indre s'avèrent précieux pour la formulation de mes conclusions.

D CONFIRMATION DE LA DATE DE PARUTION DE L'ENQUETE PUBLIQUE DANS L'ECHO DU BERRY

La confirmation le 20 décembre par le Service des Installations Classées de la Direction de Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la date de parution de l'enquête publique le 14 octobre 2010 dans l'Echo du Berry, rend la publicité conforme aux obligations légales de l'enquête.

E EVOLUTION DE LA POSITION DU MAITRE D'OUVRAGE

Le 4 décembre 2010, M LAVAUX n'a fait aucune difficulté à répondre à mes interrogations à propos de la précédente limitation de l'exploitation, sur le contenu du dossier et, de même sur son intervention auprès de la propriétaire et de l'exploitant agricole en vue d'obtenir les autorisations complémentaires que j'ai sollicitées.

Dans les 12 jours suivants j'ai reçu ces autorisations complémentaires et ai rédigé à la suite, ce rapport, mes conclusions et avis dans les délais impartis.

Ce rapport de 11 pages

Fait à LE POINCONNET le 23 décembre 2010

Le Commissaire Enquêteur

François HERMIER

E.A.R.L DE MAISON CARREE
Maison carrée
36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE

Monsieur François HERMIER
6, allée des lauriers
36330 LE POINCONNET

Villedieu, le 13 décembre 2010

Monsieur,

Nous, soussignés gérants de l'E.A.R.L Philippon Florence , Philippon Benoit avoir autorisé la S.A LAVAUX à étendre l'agrandissement de l'exploitation de sa carrière sur les parcelles D 11-12-13-14 qui sont en terres agricoles.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations

PHILIPPON F
PHILIPPON B

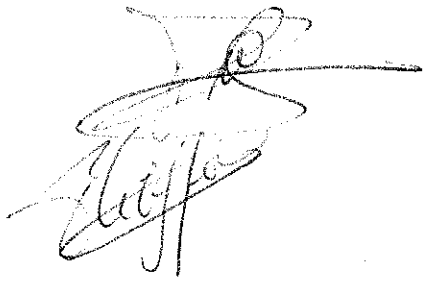

Madame Florence PHILIPPON
Maison carrée
36320 VILLEDIEU-SUR-INDRE

Monsieur François HERMIER
6, allée des lauriers
36330 LE POINCONNET

Villedieu, le 6 décembre 2010

Monsieur,

Je soussignée Mme Florence PHILIPPON en qualité de propriétaire autorise la S.A LAVAUX à l'extraction de calcaire sur mon exploitation.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations

Mme F. PHILIPPON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

Monsieur François HERMIER
Commissaire Enquêteur
6 allée des Lauriers
36330 LE POINCONNET

Châteauroux, le 2 décembre 2010

Nos réf. : RC/CG/DC
Objet : Enquête publique Extension de carrière

Monsieur,

Une enquête publique est en cours sur la commune de Villedieu sur Indre pour l'extension d'une exploitation de carrière.

Ce projet prévu au PLU modifié en date du 12 mars 2008 concerne l'extension de l'activité de la carrière Lavaux.

Sur réserve des prescriptions suivantes :

- accord du ou des propriétaires et exploitants agricoles concernés
- respect des conditions de réaménagement après exploitation en terres agricoles.

la Chambre d'Agriculture est favorable à l'extension de l'activité de la carrière.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
Robert CHAZE

24, rue des Ingrains - CHATEAUROUX - Tél. : 02 54 61 61 00 - Télécopie : 02 54 61 61 16 - e-mail : accueil@indre.chambagri.fr
Adresse postale : Chambre d'Agriculture de l'Indre - Maison de l'Agriculture - 36022 CHATEAUROUX CEDEX
Site web de la Chambre d'Agriculture de l'Indre : http://www.indre.chambagri.fr

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de NITHERNE

CERTIFIE avoir fait afficher à la porte de la mairie, et dans le rayon d'affichage réglementaire,

DU 16 octobre 2010 AU 4 décembre 2010

conformément aux dispositions de l'article R512 -15 du code de l'environnement, un avis annonçant l'**ouverture de l'enquête publique** relative à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la société' LAVAUX

en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de calcaire, au lieu-dit "Le Bois du Paveur" à Villedieu Sur Indre

FAIT à Nitherne , le 4 décembre 2010

LE MAIRE,
(signature et sceau)

MAIRIE DE NITHERNE (Indre)

Document à retourner à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Unité Protection de l'Environnement – Cité Administrative – BP 613 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D ' AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de Neuillay-les-Bois

CERTIFIE avoir fait afficher à la porte de la mairie, et dans le rayon d'affichage réglementaire,

DU 6/10/2010 AU 4/12/2010

conformément aux dispositions de l'article R512 -15 du code de l'environnement, un avis annonçant l'**ouverture de l'enquête publique** relative à la demande présentée par S.A. Lavaux

en vue demande de renouvellement d'autorisation, d'abandon partiel & d'extension d'une carrière de calcaire

FAIT à Neuillay-les-Bois, le 6/10/2010

LE MAIRE,
(signature et sceau)

MAIRIE DE NEUILLAY LES BOIS (Indre)

Document à retourner à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Unité Protection de l'Environnement – Cité Administrative – BP 613 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

(Code de l'environnement)

Installation soumise à **AUTORISATION**

****

CERTIFICAT D ' AFFICHAGE

****

M. le Maire de la commune de LA CHAPELLE-ORTHEMALE

CERTIFIE avoir fait afficher à la porte de la mairie, et dans le rayon d'affichage réglementaire,

DU 16 octobre 2010 AU 4 décembre 2010

conformément aux dispositions de l'article R512 -15 du code de l'environnement, un avis annonçant l'**ouverture de l'enquête publique** relative à la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SA LAVAUX

en vue de renouveler et d'étendre l'exploitation d'une carrière de calcaire, au lieu-dit "Le Bois du Prieuré" à Villedieu-sur-Indre

FAIT à La Chapelle-Orthemale, le 4 décembre 2010

LE MAIRE,
(signature et sceau)

MAIRIE DE LA CHAPELLE ORTHEMALE 36 (Indre)

Document à retourner à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations – Unité Protection de l'Environnement – Cité Administrative – BP 613 – 36020 CHATEAUROUX CEDEX